

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 74

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« renouvelable une fois »

les mots :

« non renouvelable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de renforcer l'indépendance de la commission de déontologie de la fonction publique, il est proposé que le mandat de ses membres ne soit pas renouvelables.